

## **DAL relaxé : la CNL salue une victoire pour le mouvement associatif**

**Le 28 mai dernier, la Cour d'Appel de Paris a relaxé l'association Droit au Logement qui avait été injustement condamnée en novembre 2008 pour un campement de mal-logés. La Confédération Nationale du Logement, qui a soutenu DAL dès le départ, se félicite de cette décision de justice.**

Pour la CNL, la décision de condamner DAL est révélatrice de la volonté du gouvernement de faire taire les revendications et de briser les résistances face à sa politique du logement qu'il souhaite mettre en oeuvre. *« Il est clair qu'il y a, aujourd'hui, dans notre pays, une volonté de judiciariser l'action militante. Cette relaxe de la cour d'Appel de Paris est un camouflet pour le gouvernement et nous nous en réjouissons. Elle constitue une victoire pour le mouvement associatif et la lutte pour le droit au logement. »*, explique Serge Incerti Formentini, président de la CNL.

### **La CNL demande :**

- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 20 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- l'arrêt de toutes les saisies et les expulsions.
- la baisse des charges locatives récupérables, notamment en rejetant toute modification de la liste limitative du décret
- la construction annuelle de 180000 logements locatifs véritablement sociaux,
- la création d'un véritable Service Public du logement et de l'habitat
- le renforcement des moyens et la reconnaissance des organisations de consommateurs.

### **A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)**

*Première organisation nationale d'habitants avec 85 000 adhérents et 727 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et SEM, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.*